

REGLEMENT DE CONCOURS 2021FS12

Réalisation du 1% artistique de l'opération de construction de la plateforme pour la recherche et l'enseignement en tribologie et mécanique des matériaux à l'Ecole Centrale de Lyon

Procédure de passation

La présente consultation est lancée suivant la procédure fixée aux articles L.2172-2 et R.2172-7 à R.2172-19 du code de la commande publique et définie dans le décret 2002-677 du 29 avril 2002 modifié par le décret 2005-90 du 4 février 2005, relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques.

Maître d'ouvrage

ÉCOLE CENTRALE DE LYON
Direction du Patrimoine
36 Avenue Guy de Collongue
69134 ECULLY CEDEX

Date et heure limites de remise des candidatures :

Mardi 7 septembre 2021 à 12h00

Date et heure limites de remise des offres :

Mardi 4 janvier 2022 à 12h00

SOMMAIRE

1.	Objet du Marché.....	3
2.	Nature de l'œuvre à réaliser	3
2.1.	Contexte	3
2.2.	Les orientations	5
2.3.	L'espace concerné	5
2.4.	Champs d'intervention possibles	6
2.5.	Enveloppe Financière	6
2.6.	Planning de réalisation de l'œuvre.....	7
2.7.	Contraintes techniques	7
2.8.	Points de vigilance	7
2.9.	Financement et modalités de paiement	7
3.	Composition du Comité Artistique	8
3.1.	Maître de l'ouvrage.....	8
3.2.	Assistant au Maître de l'ouvrage	8
3.3.	Maître d'œuvre du bâtiment et de ses abords immédiats	8
3.4.	Ordonnancement Pilotage et coordination	9
3.5.	Bureau de contrôle	9
3.6.	Mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé des travailleurs :	9
3.7.	Diagnostics.....	9
4.	Déroulement de la procédure	9
4.1.	Première phase : Candidature	10
4.2.	Seconde phase : Offre	10
5.	Présentation des candidatures.....	11
6.	Jugement des candidatures.....	12
7.	Contenu des offres	12
7.1.	Une note de présentation.....	12
7.2.	Une maquette, une vidéo ou un dossier	12
7.3.	Un budget.....	12
7.4.	Un calendrier	13
7.5.	Un mémo technique	13
8.	Critères de jugement des offres.....	13
9.	Indemnités allouées aux candidats ayant remis une offre	13
10.	Conditions de remise des candidatures et des offres.....	14
10.1.	Conditions de la dématérialisation.....	14
10.2.	Modalités d'envoi des propositions dématérialisées	14
10.3.	Modalités de signature des candidatures et des offres.....	15

1. Objet du Marché

Le présent marché de prestation intellectuelle a pour objet de concevoir et de réaliser une œuvre au titre du 1% artistique dans le cadre de la construction de la plateforme pour la recherche et l'enseignement en tribologie et mécanique des matériaux à l'Ecole Centrale de Lyon à Ecully dans le Rhône.

2. Nature de l'œuvre à réaliser

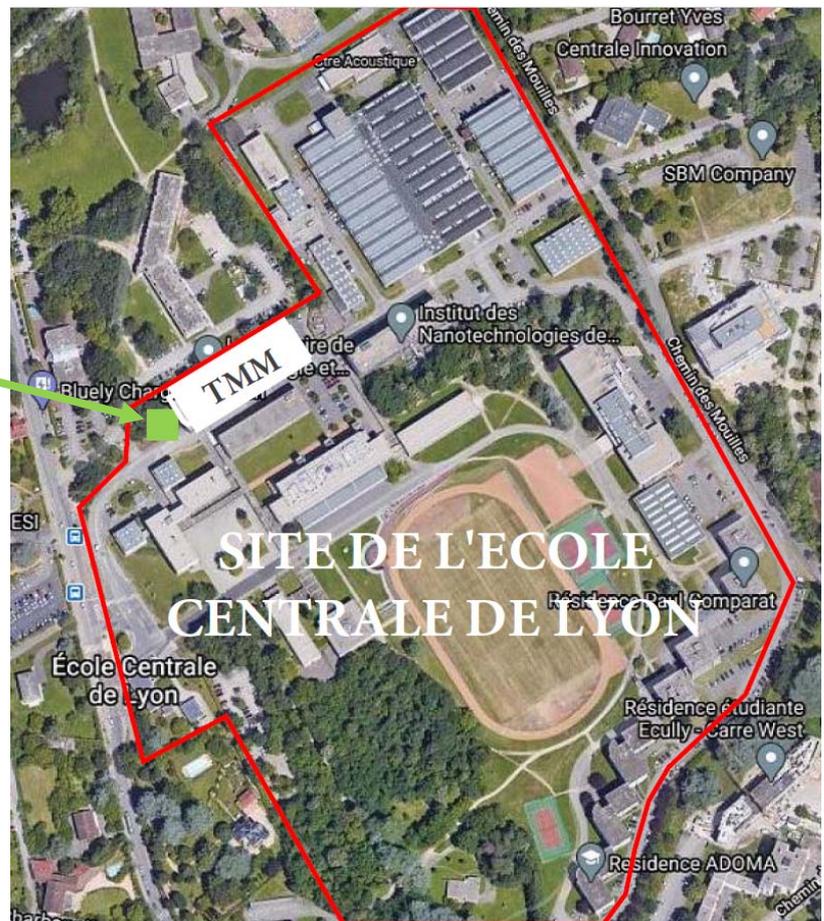
2.1. Contexte

L'œuvre sera installée en priorité aux abords immédiats du nouveau bâtiment TMM destiné à l'enseignement et à la recherche en tribologie et mécanique des matériaux à l'Ecole Centrale de Lyon.

Lieu d'exécution : Campus de l'Ecole Centrale de Lyon - 36 Avenue Guy de Collongue – 69130 ECULLY

En vert :

Un emplacement privilégié
pour l'œuvre d'art



Caractéristiques du projet de bâtiment TMM :

Ce projet d'importance pour l'ECL s'inscrit dans le cadre de son Schéma Directeur Immobilier, qui vise à recomposer et à revaloriser le campus. Il s'agit d'offrir un cadre adapté et porteur à l'enseignement et à la recherche en tribologie. Cette discipline regroupe les activités :

- du Laboratoire de recherche de Tribologie et Dynamique des Systèmes (LTDS),
- du Département d'enseignement Sciences et Techniques des Matériaux et Surfaces (STMS),
- du Département d'enseignement Mécanique des Solides, Génie Mécanique et Génie Civil (MSGMGC).

L'objectif est, autour d'un regroupement spatial, d'engendrer des rapprochements, des synergies et des complémentarités. Les nouveaux locaux de ce pôle d'excellence doivent permettre de développer et de valoriser ses activités. Le projet a pour but d'offrir aux étudiants, chercheurs et enseignants-chercheurs (soit environ 1100 personnes sur le site) :

- des ressources et équipements scientifiques sous la forme d'un parc expérimental ouvert, regroupant des technologies de pointe de caractérisation mécanique, microstructurale et tribologique des matériaux et des surfaces.
- des outils d'élaboration pour réaliser leurs projets et leurs activités pratiques (ateliers, machines...),
- des locaux adaptés à la recherche et à l'enseignement, et favorisant l'échange entre ces deux activités.

Pour des questions de financement, le bâtiment a été conçu dès le départ pour être construit en 2 tranches de travaux, ainsi constituées :

- Phase 1 : réalisation du bâtiment et des aménagements extérieurs, depuis la file 1 jusqu'à la file 9, sur l'ensemble des niveaux, soit 2 290 m² de surface utile livrés en 2016
- Phase 2 : réalisation en cours du bâtiment et des aménagements extérieurs, de la file 10 jusqu'à la file 22, sur l'ensemble des niveaux, soit 3 360 m² de surface utile.

La première phase a été livrée en octobre 2016. La deuxième phase est en cours de travaux et sera livrée au printemps 2022.

Plan de RDC - Tranches



Le bâtiment comprend 5 niveaux (RDC, niveaux 1, 2, 3 et 4). Les locaux à créer comprennent notamment :

- o Des espaces d'enseignement de travaux pratiques,
- o Des espaces de recherche, avec notamment une salle blanche,
- o Des ateliers avec notamment un FabLab,
- o Des bureaux,
- o Des locaux techniques et d'exploitation,
- o Des espaces extérieurs.

Le projet s'inscrit par ailleurs dans une démarche environnementale selon les cibles HQE.

2.2. Les orientations

Le projet artistique devra tenir compte :

1. des sciences de l'ingénieur portées par l'Ecole centrale de Lyon
2. de la tribologie, de la mécanique, des matériaux et de la dynamique des systèmes

Il sera également attentif aux valeurs transversales associées :

1. L'interaction science / société
2. La recherche et l'innovation scientifique et technologique

Le projet artistique devra être accessible aux étudiants, enseignants chercheurs et visible du public cheminant Avenue Guy de Collongue.

2.3. L'espace concerné

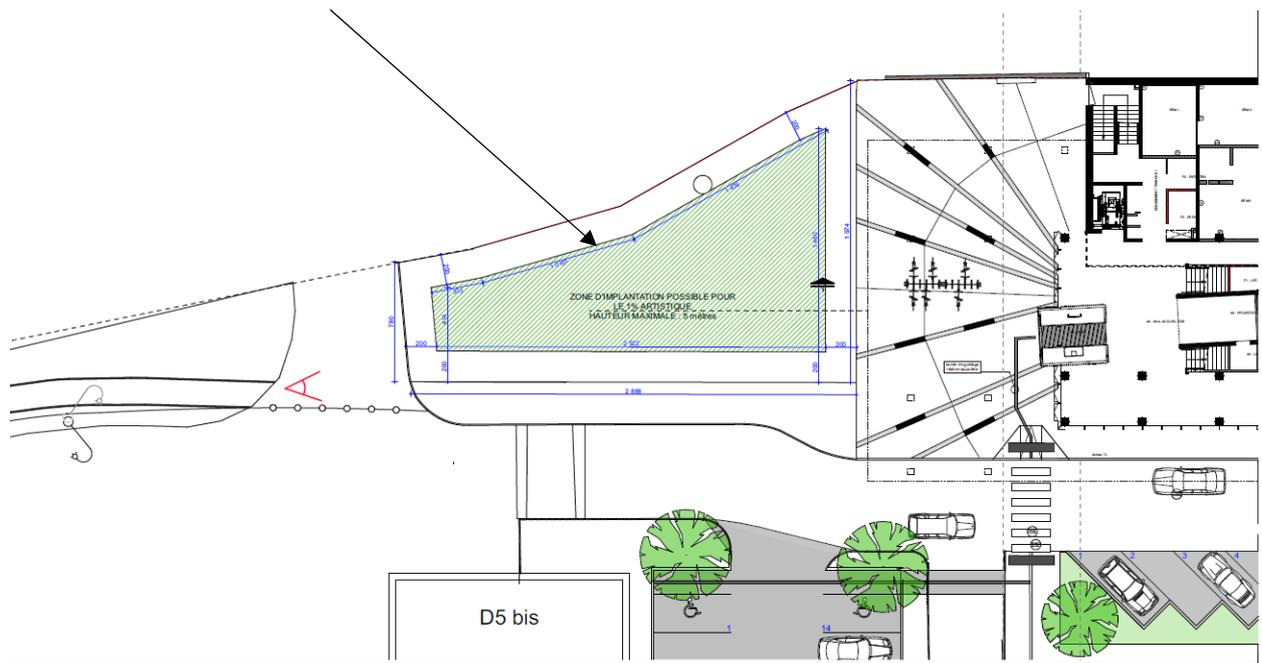
Il est souhaitable d'implanter l'œuvre sur des espaces ouverts au public et dans des lieux fréquentés. Le choix du site est laissé-libre au cœur du bâtiment TMM ou dans son environnement extérieur dès lors qu'il ne dénature pas le projet architectural, ni ne compromet la sécurité, ni ne contraint le fonctionnement du bâtiment (accès, ventilations automatiques, détection incendie...).

L'espace situé devant l'entrée du bâtiment TMM est toutefois l'emplacement priorisé par le maître d'ouvrage compte tenu de la surface disponible, de l'accessibilité au public et de sa visibilité depuis l'avenue Guy de Collongue.

Photo de l'emplacement privilégié pour le projet 1% artistique :



Espace de l'emplacement privilégié :



2.4. Champs d'intervention possibles

LA COMMANDE EST OUVERTE A TOUTES LES FORMES D'EXPRESSION ARTISTIQUE :

- Art cinétique,
- Sculpture,
- Création paysagère,
- Autres expressions...

L'intervention devra s'inscrire dans une démarche d'écriture contemporaine et faire écho aux missions de recherche en tribologie et en mécanique des matériaux développées par l'Ecole Centrale de Lyon.

La présence de l'œuvre sera manifeste (par exemple, œuvre en couleurs, œuvre au sol, œuvre monumentale, œuvre lumineuse, etc.).

Elle devra être adaptée à l'espace public et les matériaux choisis pour garantir sa pérennité. Les impératifs de sécurité, d'accessibilité et de compatibilité avec le fonctionnement du bâtiment seront pris en compte dans le choix du maître d'ouvrage.

2.5. Enveloppe Financière

Le budget alloué au 1% artistique s'élève à 100 000.00 € TTC

Cette enveloppe comprend les honoraires de l'artiste lauréat suite à la consultation et les dépenses afférentes à la mise en œuvre de la commande (étude, fabrication et installation de l'œuvre et ses supports, modification des dispositions constructives du bâtiment le cas échéant, frais de déplacement, acheminement et les taxes afférentes).

Elle ne comprend pas l'indemnité attribuée à chacun des artistes présélectionnés non retenus.

2.6. Planning de réalisation de l'œuvre

La durée prévisionnelle de la mission est décomposée en :

- 4 mois d'études avec obligation d'un rendu intermédiaire au bout de 3 mois,
- 4 à 6 mois de réalisation.

La livraison de l'œuvre devra s'efforcer de coïncider avec la mise en service du bâtiment programmée au mois de septembre 2022.

2.7. Contraintes techniques

Compte tenu de la politique RSE de l'ECL, l'œuvre, une fois réalisée, ne devra nécessiter :

- aucun raccordement électrique au réseau public ou de l'ECL,
- aucune alimentation en eau au réseau public ou de l'ECL,
- aucune alimentation en gaz au réseau public ou de l'ECL,
- aucune alimentation au réseau informatique (internet...) public ou de l'ECL.

En outre l'entretien de l'œuvre devra être facile et peu coûteux et nécessiter pas ou peu de maintenance.

2.8. Points de vigilance

Le lieu d'exécution et la configuration de l'opération soulève des points de vigilance particuliers, à prendre en compte, notamment :

- Travaux sur un campus en activité, le long de l'artère principale du campus (principale voie de desserte automobile) ;
- Travaux à proximité immédiate du bâtiment TMM en activité (Tranche 1), qui abrite des manipulations sensibles, et en travaux (Tranche 2)
- Travaux sur une parcelle contrainte (espace limité)

2.9. Financement et modalités de paiement

Les prestations faisant l'objet de cette consultation seront financées par la Région Auvergne Rhône Alpes, la Métropole de Lyon, le fond de dotation CENTRALYON et l'Ecole Centrale de Lyon.

Le mode de règlement du marché est le virement bancaire

Acomptes au fur et à mesure de l'exécution des prestations

Règlement par virement à 30 jours

Avance forfaitaire prévue

3. Composition du Comité Artistique

Le comité artistique est composé de sept membres :

- Monsieur **Frank DEBOUCK**, directeur de l'École Centrale de Lyon et président du comité artistique,
- Monsieur **Michel GRISCELLI**, conseiller pour les arts plastiques, représentant de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes,
- Monsieur **Jérémie TOURRET**, architecte mandataire du cabinet TOURRET JONERY Architectes pour le bâtiment TMM,
- Monsieur **Denis MAZUYER**, professeur des universités, ancien directeur du laboratoire LTDS et représentant des utilisateurs,
- Monsieur **Maxime RICHE**, photographe professionnel, en tant que personne qualifiée désignée par le maître d'ouvrage,
- Madame **Giulia TURATI**, personnalité qualifiée désignée par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes,
- Madame **Catherine NOIZET-FAUCON**, personnalité qualifiée désignée par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et déléguée USOPAVE.

3.1. Maître de l'ouvrage

Ecole Centrale de Lyon - 36 Avenue Guy de Collongue - 69134 ECULLY CEDEX

Représenté par Monsieur le Directeur de l'École Centrale, habilité par arrêté de l'École Centrale du 03/07/2016.

Interlocuteur : Frédéric ROBERJOT, Directeur du Patrimoine de l'École centrale de Lyon, Mail : dvpt.patrimoine@ec-lyon.fr, Tél : 04 72 18 61 24

3.2. Assistant au Maître de l'ouvrage

Société d'Équipement du Rhône et de Lyon (SERL)

4, boulevard Eugène Deruelle - CS 13312 – 69 427 Lyon Cedex 03

Représenté par Monsieur le Directeur Général de la SERL

Interlocuteur : Philippe BOEREZ, Chef de projets responsable d'affaires, Mail : p.boerez@serl.fr,

Tél : 06 17 18 80 06

3.3. Maître d'œuvre du bâtiment et de ses abords immédiats

La maîtrise d'œuvre est assurée par le groupement TOURRET-JONERY, ILIADE, ETAMINE, LASA.

Architecte (mandataire du Groupement de maîtrise d'œuvre) :

TOURRET JONERY Architectes - 3, rue des Antonins - 69005 LYON

Chef de projet : Jérémie TOURRET - Mail : j.tourret@tjarchi.com - Tél : 06 20 20 50 73

BET TCE :

ILIADE - 23 avenue de Poumeyrol - 69647 CALUIRE Cedex

Interlocuteur : Céline DOUARD - Mail : c.douard@iliade-ing.com - Tél : 06 38 35 93 20

BET HQE :

ETAMINE - 10 avenue des Canuts - 69120 VAULX EN VELIN

Interlocuteur : Sébastien RANDLE - Mail : sebastien.randle@etamine.coop - Tél : 06 61 81 99 87

Acousticien :

LASA Agence Sud Est - 20 Bd Eugene Deruelle - 69003 LYON

Interlocuteur : Sylvain FENON - Mail : FENON@lasa.fr - Tél : 06 27 57 19 51

3.4. Ordonnancement Pilotage et coordination

O2P - 66 avenue de Verdun - 69540 IRIGNY

Pilote : Nicolas CHARPENTIER - Mail : ncharpentier@o2p.fr - Tél : 06 85 92 80 14

3.5. Bureau de contrôle

BTP Consultants - ZAC du Bois des Cotes - 300 RN 669760 LIMONEST

Contrôleur technique : Olivier COUMON - Mail : olivier.coumont@btpconsultants.fr

3.6. Mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé des travailleurs :

Bureau Alpes Contrôles - 17 avenue Condorcet - 69 100 VILLEURBANNE

Coordinateur SPS : Nicolas ADENOT - Mail : nadenot@alpes-contrôles.fr - Tél : 06 07 75 11 15

3.7. Diagnostics

Etudes géotechniques :

FONDASOL - 58 avenue des Bruyères – 69150 DECINES

4. Déroulement de la procédure

La présente consultation vise la passation d'un marché de prestation intellectuelle pour la conception et la réalisation d'une œuvre d'art au titre du 1% artistique dans le cadre de la construction de la plateforme pour la recherche et l'enseignement en tribologie et mécanique des matériaux à l'Ecole Centrale de Lyon à Ecully dans le Rhône.

Mode de dévolution : Marché unique

Il n'est pas prévu de décomposition en lots. Un seul marché sera donc passé pour la réalisation des prestations.

En cas d'attribution à un groupement, celui-ci devra nécessairement être constitué sous la forme de groupement solidaire.

Le pouvoir adjudicateur pourra à tout moment mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

4.1. Première phase : Candidature

Le nombre maximum de candidats admis à soumissionner sera de quatre (4).

Les candidats remettront leur candidature en respectant les conditions prévues dans le présent règlement de concours.

Les candidats peuvent s'ils le souhaitent, visiter librement le site accessible au public à l'adresse de l'École Centrale de Lyon sauf entre le 24 juillet et le 15 août 2021 où seuls les abords du bâtiment seront accessibles. De plus, une visite virtuelle de TMM est possible via le lien ci-dessous :

https://www.ec-lyon.fr/sites/all/modules/custom/ecl_tour/vendor/index.html?startscene=pano582

Avant de remettre leur candidature les candidats peuvent poser leurs éventuelles questions au plus tard le 22 août 2021 par mail aux adresses : dvpt.patrimoine@ec-lyon.fr ET p.boerez@serl.fr avec comme objet « TMM – question concours artistique ».

Après remise des candidatures, le comité artistique les examinera et formulera un avis motivé sur la liste des candidats à retenir en tenant compte des critères de sélection mentionnés dans le présent document, puis le pouvoir adjudicateur arrêtera la liste des candidats retenus pour présenter leur offre.

Le Maître d'ouvrage informera les candidats non retenus par courriel simple, en indiquant les raisons de son choix.

4.2. Seconde phase : Offre

Les candidats admis à soumissionner seront invités à remettre leur offre en respectant les conditions prévues dans le présent règlement de concours.

Le maître d'ouvrage transmettra avec cette invitation le dossier de consultation suivant :

- Le présent règlement de concours
- L'Acte d'engagement
- Le Cahier des charges

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Les candidats peuvent s'ils le souhaitent, visiter librement le site accessible au public à l'adresse de l'école Centrale de Lyon.

Avant de remettre leur offre les candidats peuvent poser leurs éventuelles questions complémentaires au plus tard le 8 décembre 2021 par mail aux adresses : dvpt.patrimoine@ec-lyon.fr ET p.boerez@serl.fr avec comme objet « TMM – question concours artistique ».

Le représentant du maître d'ouvrage vérifiera la conformité des prestations au présent règlement de concours. Il exclura de la procédure de jugement les prestations incomplètes ou les prestations arrivées hors délais.

Après vérification de la conformité des prestations, les candidats retenus seront invités à une audition devant le comité artistique.

Le comité artistique formulera des remarques et questions qui serviront de support à la rencontre avec les concurrents.

Un procès-verbal, relatant la teneur des entretiens sera rédigé.

Après analyse des offres le comité artistique sera invité à voter pour l'offre qu'il souhaite retenir.

Le candidat ayant obtenu la majorité des voix du comité sera proposé comme lauréat de la consultation à la maîtrise d'ouvrage. Le Maître d'Ouvrage arrêtera son choix par décision motivée.

Le représentant du pouvoir adjudicateur décidera après avis du comité artistique d'attribuer tout ou partie de l'indemnité aux candidats ayant remis une offre et qui n'ont pas été retenus.

Le planning schématique de la consultation est représenté ci-après :

1% artistique Ecole Centrale TMM							2022	
	JUILLET	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DÉC	JANV	...
Elaboration des candidatures	■							
Remise des candidatures			★ 7 sept					
Analyse des candidatures			■					
Séance du comité artistique de sélection des candidats			▲ 30 sept					
Décision candidatures retenues et information aux non retenus			▲					
Envoi DCE			▲					
Visite des candidats retenus puis questions			▲	▲				
Envoi des réponses aux questions des candidats				▲				
Elaboration des offres				■				
Remise des offres							★ 4 janvier	
Séance du comité artistique d'analyse des offres							▲	
Décision de choix de l'artiste retenu							▲	
Notification marché de l'artiste							▲	
- Etudes							+ 4 mois	
- Réalisation							+ 4 mois	

5. Présentation des candidatures

Les candidats devront obligatoirement produire un dossier complet comprenant l'ensemble des pièces suivantes :

- Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent) ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat, justifiant que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics au titre des dispositions des articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique ;
- Un CV avec une liste des productions, d'exposition, de publications ;
- Une sélection d'œuvres représentatives du candidat, présentée sur maximum 6 planches au format A3 sur support électronique au format PDF ;

Ces références seront accompagnées d'une légende de quelques lignes précisant : le maître d'ouvrage, l'année de réalisation, le coût, la démarche artistique ;

- La copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire.

6. Jugement des candidatures

Conformément aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique seront éliminés :

- Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en vertu des dispositions du code de la commande publique,
- Les candidats qui, après demande de régularisation éventuelle, produisent un dossier de candidature ne comportant pas l'ensemble des pièces de candidatures mentionnées dans le présent avis.

Après examen des candidatures, les candidats qui seront retenus pour participer à la consultation après avis du comité artistique, seront sélectionnés au moyen des critères suivants :

- Appréciation des œuvres réalisées présentées en référence (60%) ;
- Adéquation des œuvres réalisées présentées en référence et de la démarche artistique du candidat avec l'objet de la commande (40%).

7. Contenu des offres

Les offres devront comporter :

7.1. Une note de présentation

L'artiste doit rédiger en français une note de présentation, comprenant tous les éléments permettant d'apprécier la qualité artistique du projet et sa mise en situation.

Il précisera notamment et explicitera les aspects généraux esthétiques, mais également les fonctions utilitaires, les matériaux et processus de fabrication et tout autre élément permettant d'apprécier la qualité technique de son projet.

7.2. Une maquette, une vidéo ou un dossier

Cette offre sera complétée par la réalisation d'une maquette, d'une vidéo et/ou des dessins de niveau esquisse et tous autres documents originaux permettant d'apprécier la qualité artistique du projet ainsi que l'intégration de celui-ci dans son site d'implantation :

- Plans A3, A4
- Croquis
- Photomontages
- Vidéo
- Maquette en 2 ou 3 dimensions :
 - Pour une maquette en 3 dimensions : taille maximum 100 cm x 60 x 60 cm
 - Pour une maquette en 2 dimensions : taille maximum 100 cm x 60 cm

Le matériau de réalisation de la maquette n'est pas imposé. L'artiste est libre de retenir la solution la mieux adaptée. Seule la dimension est à respecter. La taille indiquée est une dimension maximum, la représentation peut donc être plus petite.

7.3. Un budget

L'artiste devra également présenter un budget détaillé du coût de l'œuvre, toutes dépenses confondues (étude, fabrication et installation de l'œuvre et ses supports, modification des dispositions constructives

des abords du bâtiment ou du bâtiment le cas échéant, frais de déplacement, acheminement, maintenance, exploitation, entretien courant et les taxes afférentes).

7.4. Un calendrier

L'artiste présentera un calendrier détaillé pour :

- les études (avec le jalon d'un rendu intermédiaire)
- les approvisionnements
- la fabrication en atelier le cas échéant
- la mise en œuvre sur le site

7.5. Un mémo technique

L'artiste fournira un mémo technique dans lequel il présentera les fiches techniques des matériels et matériaux envisagés ainsi qu'une fiche de prescriptions de maintenance, d'exploitation et d'entretien courant.

8. Critères de jugement des offres

Le comité artistique procédera à la vérification du contenu des offres et procédera à l'examen des offres conformément au règlement de concours. Cette analyse fera l'objet d'un procès-verbal transmis à la maîtrise d'ouvrage.

Les projets seront analysés par le comité artistique en fonction des critères suivants :

- Qualité du projet artistique et insertion de l'œuvre dans le site (40%)
- Faisabilité technique et mise en œuvre dans le respect du programme artistique (20%)
- Respect des contraintes budgétaires et adéquation entre l'œuvre proposée et le budget (20%)
- Appréciation du calendrier fourni dans le cadre de l'offre (10%)
- Pérennité, facilité et conditions de maintenance et d'entretien de l'œuvre (10%).

Les critères seront jugés selon trois niveaux de satisfaction : satisfaisant, moyen, insuffisant.

9. Indemnités allouées aux candidats ayant remis une offre

Une indemnité de 2 500 € sera attribuée aux artistes ayant remis une offre conforme au règlement de concours et non retenue par le pouvoir adjudicateur après avis du comité artistique.

Cette indemnité comprend l'ensemble des frais afférant à la consultation, à savoir : la conception, l'ensemble des frais nécessaires à l'étude, la réalisation des supports de présentation de l'offre, les frais de déplacement, la participation à une réunion de présentation de l'offre devant le comité artistique dans les locaux de l'Ecole centrale de Lyon à Ecully (69).

Le pouvoir adjudicateur, après avis du comité artistique peut décider de supprimer ou moduler ce montant en cas d'insuffisance manifeste de l'offre présentée.

10. Conditions de remise des candidatures et des offres

Les conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres qui suivent s'imposent aux candidats.

Toute remise sous une autre forme que celle imposée au présent règlement de concours entraînera l'irrégularité de l'offre. Dans cette hypothèse, le pouvoir adjudicateur pourra néanmoins s'il le souhaite demander aux candidats concernés de régulariser leur offre.

Les candidatures et offres (excepté les maquettes de l'offre, le cas échéant) seront remises par la voie électronique via le profil d'acheteur <http://ec-lyon.e-marchespublics.com>.

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sera examinée.

Les maquettes de l'offre devront être installées à l'endroit qui sera indiqué par l'ECL lors de la convocation au plus tard une heure avant la réunion de présentation de l'offre en vue de leur présentation au comité artistique.

10.1. Conditions de la dématérialisation

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature et de l'offre correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, le pouvoir adjudicateur invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel le pouvoir adjudicateur pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. A défaut, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

- Adobe® Acrobat®.pdf
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png

Le soumissionnaire est invité à :

- limiter le poids de ses fichiers
- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

10.2. Modalités d'envoi des propositions dématérialisées

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance des prérequis techniques et de la notice d'utilisation de la plateforme de dématérialisation <http://ec-lyon.e-marchespublics.com> (rubrique « aide ») et toute action effectuée sur ce site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise. En cas de difficulté lors de la remise des candidatures ou offres, le candidat est invité à se reporter au manuel utilisateur ou à défaut, à se rapprocher du support technique de la plateforme.

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit ascendant de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Le soumissionnaire devra s'assurer du chiffrement de son offre avant envoi.

Le soumissionnaire doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

En cas de programme informatique malveillant ou « virus » :

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme virus informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le pouvoir adjudicateur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Copie de sauvegarde :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 juillet 2018 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique envoyé dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- Un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique
- Une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

En cas de remise sur support physique électronique, il est exigé le format suivant : CLE USB.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le pouvoir adjudicateur s'il n'est pas ouvert.

Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :

<p>ECOLE CENTRALE DE LYON Service Marchés 36 avenue Guy-de-Collongue -69134 ECULLY CEDEX Offre pour concours artistique – plateforme TMM Nom du candidat(e) : NE PAS OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE</p>
--

10.3. Modalités de signature des candidatures et des offres

Les candidatures et offres n'ont pas à être remises signées.

Le marché transmis par voie électronique sera signé par le seul candidat attributaire.